



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 16 octobre 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h03 et levée à 19h45*

#### Etaient présents :

**C.A.G.B :** AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANÇON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard  
**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** MARCHAL François ; MORALES Roland ;

#### Etaient excusés :

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; VIGNOT Anne ;  
**C.C.L.L :** BOILLON Michel ; GROLEAU Colette ;  
**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Yves MAURICE

#### Procuration de vote :

**Mandants :** LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; RUTKOWSKI Serge ;  
**Mandataires :** FIETIER Vincent ; BIZE Thibaut ; THIEBAUT Catherine ;

**Objet :** Surveillance des déchetteries et interventions physiques sur les sites : lancement d'un nouveau marché

## **SURVEILLANCE DES DECHETTERIES ET INTERVENTIONS PHYSIQUES SUR LES SITES : LANCEMENT D'UN NOUVEAU MARCHE**

**Rapporteur** : Monsieur Pascal DUCHEZEAU, Vice-Président du SYBERT.

Le marché n°15-37 relatif à la surveillance des installations techniques et industrielles du SYBERT et aux interventions physiques sur les sites, dont le titulaire est actuellement SECURITAS, arrive à échéance au 31 janvier 2019.

Le périmètre d'action comprend l'ensemble des déchetteries du SYBERT, ainsi que le Pôle Industriel (Centre de Tri et Installation de Tri Massification).

Les prestations consistent :

- mise à disposition d'un agent de sécurité et d'un véhicule dédié pour effectuer des rondes aléatoires en dehors des heures d'ouverture des sites au public ;
- après une levée de doutes positive et à la demande de la centrale de gestion des alarmes, intervenir physiquement sur les sites en cas d'intrusion avérée ;
- pendant les heures d'ouverture des sites au public, intervenir en cas de besoin pour sécuriser un site.

En outre, cette prestation est effective 24h/24 pendant les jours fériés et les dimanches.

Depuis la mise en place de ce dispositif, le nombre d'actes de vandalisme, ainsi que les vols de matériaux à valeur marchande, ont nettement diminué. En conséquence, les coûts liés aux réparations ont diminué et les recettes liées aux ventes de matière ont augmenté.

Cependant, après une analyse fine des retours d'expérience sur la durée du marché, il s'avère qu'une optimisation des créneaux d'intervention est possible. Ceci permettra, entre autre, de diminuer le budget global dédié à cette prestation.

Dans ce contexte, il est proposé le lancement d'une nouvelle consultation, selon les termes ci-dessus, avec les paramètres suivants :

- consultation selon la procédure en appel d'offres ouvert,
- et en vue de la mise en œuvre d'un marché à bons de commande, sans minimum, ni maximum,
- sur un seul lot,
- pour une durée de vingt-quatre mois, reconductible deux fois douze mois, soit quarante-huit mois maximum,
- le montant estimatif annuel est de 150 K€, soit 600 K€ sur la durée du marché.

**Au regard de ces éléments, à la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opportunité et les termes de la consultation à lancer et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché.**

La Présidente du SYBERT  
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à la majorité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 22 OCT. 2018



Contrôle de légalité